

## Registre des intérêts – Déclaration

**Noms** : Blanc..... **Prénoms** : Christophe.....

**Groupe/parti** : Alliance montaine.....

- a) Activités professionnelles *\*(fonction et entreprise)* :  
Ingénieur, Philip Morris International.....
- b) Fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil de personnes morales de droit privé ou de droit public sises ou actives sur le territoire communal et/ou subventionnées par la commune *\*(conseil d'administration, fondation)* :  
Néant.....
- c) Fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale :  
Néant
- d) Appartenances et fonctions exercées dans des groupes politiques actifs au niveau communal, cantonal et/ou fédéral :  
Coprésident Alliance montaine jusqu'au 30 juin 2024, 2<sup>e</sup> vice-président du conseil communal jusqu'au 30 juin 2024, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil communal dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour un an.....
- e) Appartenances et fonctions exercées pour le compte de groupes d'intérêts actifs sur le territoire suisse *\*(Greenpeace, Avenir Suisse, ASLOCA, CVI Chambre vaudoise immobilière)* :  
Néant.....
- f) Appartenances et fonctions exercées au sein d'associations de quartier, de sociétés locales ou d'autres associations actives sur la commune :  
Membre tennis club le Châtaigner.....
- g) Terrains et autres propriétés foncières sur le territoire de la commune – n° de parcelle(s):  
Parcelle 3313 50% au Mont-sur-Lausanne
- h) Détention d'actions et/ou d'autres participations dans des personnes morales de droit privé ou de droit public sises ou actives sur le territoire communal et/ou subventionnées par la commune :  
Part sociale Tennis club le Châtaigner, Parts sociales banque Raiffeisen le Gros-de-Vaud

Par sa signature, le/la Conseiller·ère communal·e reconnaît que toutes ses affirmations sont exactes.

Le Mont-sur-Lausanne, le 9 avril 2024

Signature :



*\*Des exemples ont été ajoutés aux points a), b) et e) afin de faciliter la compréhension des renseignements demandés.*

**Source** : Art. 56 (RCC), Règlement ad hoc – Registre des intérêts

**Contrôle** : Tous les élu·e·s sont contrôlé·e·s durant la législature. Utilisation d'outils en libre accès : registre du commerce, registre foncier, moteurs de recherche, bases de données, etc...